

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom: Prénoms:
 Sexe (M ou F): Nationalité: Né(e) le (JJ MM AA):
 Tél. Mobile/...../...../...../..... Adresse Mail :
 Code département de naissance: Commune et Arrondissement: (ex. : Paris 17^{ème}, Lyon 6^{ème})
 A l'étranger : Pays..... Commune.....

SCOLARITE CONCERNANT L'INSCRIPTION (année scolaire 2018/2019)

Redoublement ⁽¹⁾: Régime ⁽¹⁾: Externe Demi-pensionnaire Classe:
 Pour les élèves arrivant en cours d'année : Nom de l'établissement fréquenté précédemment et de la formation commencée:
 Ville et dépt :
 Langues et options :

SCOLARITE PRECEDENTE (année scolaire 2017/2018)

Nom de l'établissement: Ville: Code département :
 Provenance : Public : Privé sous contrat : Privé hors contrat :
 Classe:
 (indiquer la spécialité: Sts Banque, Terminale STG CFE, 1^{ère} ES, 2^{nde} G et T, 3^{ème} Gale 3^{ème} Techno., Segpa, 2^{nde} BEP Electrotechnique)

RESPONSABLES

REPRESENTANT LEGAL

Nom: Prénom: Lien de Parenté ⁽²⁾
 Adresse personnelle:
 Code postal: Ville:
 A l'étranger : Pays.....
 Tél. Dom. /..... /..... /..... /..... Tél. Trav. /..... /..... /..... /..... Tél. Mobile /..... /..... /..... /.....
ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE:@.....
 Situation de l'emploi ⁽³⁾ Profession: Code ⁽⁴⁾

Autorisation de communication de l'adresse aux associations de parents d'élève OUI NON ⁽¹⁾
 Autorisation de l'utilisation du droit à l'image de votre enfant (photo de classe) OUI NON ⁽¹⁾

REPRESENTANT LEGAL FINANCIER

Nom: Prénom: Lien de Parenté ⁽²⁾
 Adresse personnelle:
 Code postal: Ville:
 A l'étranger : Pays.....
 Tél. Dom. /..... /..... /..... /..... Tél. Trav. /..... /..... /..... /..... Tél. Mobile /..... /..... /..... /.....
ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE:@.....
 Situation de l'emploi ⁽³⁾ Profession: Code ⁽⁴⁾

AUTRES PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

(2)	Nom, prénom	Téléphone personnel	Téléphone travail	N° poste
...../...../...../...../...../...../...../...../.....
...../...../...../...../...../...../...../...../.....

COMPLEMENTS D'INFORMATION

Nombre total d'enfants à charge: Nombre d'enfants à charge, dans le second degré public (de la sixième à la terminale):
 Elève boursier : OUI - NON
 Adresse et n° de téléphone de l'élève s'ils sont différents de ceux du responsable principal:

 Ville: Code postal: Téléphone:/...../...../...../.....

⁽¹⁾ cocher la case si la réponse est OUI ⁽²⁾ ⁽³⁾ et ⁽⁴⁾ voir codes au verso

Date et signature:

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS*

à remplir par les parents

Nom :	Classe :
Prénom :	Date et lieu de naissance :
N° de portable de l'élève :	
Nom et adresse des parents ou du représentant légal :	
Adresse mail des parents :	
NOM et n° de téléphone du médecin traitant :	

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant plusieurs numéros de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :	
2. N° du travail du père :	n° portable :
3. N° du travail de la mère :	n° portable :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :	

*En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par le SAMU et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, ou du lycée, qu'accompagné de sa famille.*

Si votre enfant présente un problème de santé ou une allergie, **PRENDRE CONTACT** avec le service de santé scolaire par mail à l'adresse **infirmierie.vilgenis@gmail.com** ou par téléphone au **01 69 53 74 71**.

Le service de Santé Scolaire vous renseignera sur la mise en place ou le renouvellement (si changement d'établissement) d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), sur la possibilité de déposer à l'infirmierie des médicaments à prendre occasionnellement (migraines, douleurs de règles...) accompagnés de l'ordonnance médicale.

VACCINATIONS :

Date du dernier DTCoq Polio :

ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) : 1ère injection :

2ème injection :

Date :

Signature :

**PROCEDURE D'OBTENTION DU BADGE SELF ET ACCÈS LYCEE
SECONDE**

I) DATES D'INSCRIPTION :

Dès réception de votre dossier jusqu'au 05/07/18

II) DOCUMENTS A FOURNIR :

Pour tous les élèves : **Fiche Intendance** (*Annexe A*) dûment remplie en lettres majuscules.

Pour les élève souhaitant déjeuner au self : **Attestation de restauration scolaire** stipulant votre quotient familial, délivrée par la CAF.

- 1) Vous êtes allocataire CAF et vous avez reçu l'attestation restauration à remettre à l'établissement : vous nous remettez cette attestation.
- 2) Si vous êtes allocataire CAF et que vous n'avez pas reçu le courrier reportez-vous à *l'Annexe B*.
- 3) Si vous n'êtes pas allocataire CAF, vous devrez éditer l'attestation de restauration scolaire accompagnée des pièces justificatives obligatoires, selon la procédure mentionnée en *Annexe B*.

- **RIB**

III) APPROVISIONNEMENT OBLIGATOIRE DU COMPTE INDIVIDUEL

Un montant minimum de 50 € doit être déposé :

- a) A l'intendance du lycée :
 - En espèces
 - Par chèque
 - Par carte bleue à la borne située à côté du service de l'intendance
- b) Sur le site du lycée de Vilgénis par télépaiement (*Annexe C*)

IV) CREATION DU COMPTE INDIVIDUEL ET DU BADGE PERSONNEL RECOMMANDE

Vous nous indiquez votre choix dans la fiche individuelle ci-jointe (annexe A).

Vous reportez très soigneusement et en majuscule votre adresse mail valide.

Après réception de votre dossier nous vous enverrons vos identifiants par courriel. Vous pourrez alors créditer votre compte (se reporter à l'annexe C).

Attention : avant de bénéficier de cette procédure, il vous faut remettre malgré tout une somme de 50€ (chèque ou espèce) pour éviter toute difficulté au départ.

V) ACCES AU SELF

Pour accéder à la cantine, il faut être obligatoirement muni d'un badge personnel qui sera établi par le service intendance à partir des documents fournis ci-dessus, puis distribué première quinzaine de septembre, à la condition expresse que votre compte soit bien approvisionné (voir point II).

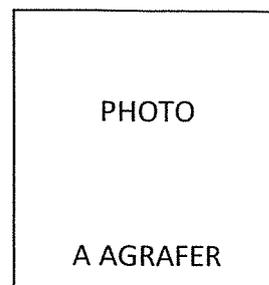
VI) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 1) Sans dossier complet fourni, le tarif le plus élevé soit 4 € par repas sera automatiquement appliqué (décision de la Région)
- 2) Si votre dossier est complété tardivement, le montant des repas sera modifié rétroactivement.
- 3) Evidemment, si votre dossier est complet avant le 12 juillet 2018 ou avant la rentrée du 3 septembre 2018, le bon tarif sera immédiatement appliqué (*Annexe D*).

ANNEXE A

ELEVE

ACADEMIE DE VERSAILLES
Lycée PARC DE VILGENIS
Service Intendance
80, rue de Versailles
91300 MASSY
Tel : 01.69.53.74.30



BADGE N°
(Partie réservée à l'administration)

FICHE INTENDANCE

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR TOUS LES ELEVES ET ETUDIANTS

ANNEE 2018/2019

Le badge remis aux élèves permet :

- D'accéder au lycée par le portillon situé 80, rue de Versailles.
- D'accéder au self pour les élèves le souhaitant.

Dans ce cas, joindre le paiement de 50€ par espèce ou chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Parc de Vilgénis (voir procédure point III).

CLASSE en 2018/2019 :DATE DE NAISSANCE

NOM :

PRENOM :

NOM DU RESPONSABLE LEGAL :

ADRESSE :

VILLE :CODE POSTAL :

TEL :

COURRIEL :@.....

(Mail en majuscule si possible et adresse valide)

ESPACE NUMERIQUE : OUI NON

(Reportez-vous aux explications fournies sur le document explicatif ci-joint, voir procédure points III et IV)

VEUILLEZ AGRAFER UN RIB (obligatoire pour tous les élèves).

Merci

ANNEXE B

COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/ Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :



sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur www.caf.fr)



sur le site de la Caf www.caf.fr > rubrique Mon compte



via l'application smartphone Caf.

Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une **calculette** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire.

www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme
téléphonique
ÉquiTables
0 800 075 065



Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 (de mi-mai)

Attention : si votre dossier est incomplet le tarif maximal vous sera appliqué soit 4 € pour le ticket ou 3,70 € pour le forfait.

ANNEXE C

Procédure pour le télépaiement et création du compte individuel :

Si vous désirez inscrire votre enfant à la cantine, rendez-vous dans l'espace numérique « **Turbo self** », pour effectuer la création d'un compte. Pour ce faire :

- Aller sur le site www.lyc-vilgenis-massy.ac-versailles.fr
- création de votre compte
Cliquer sur : Infos pratiques –restaurant scolaire – Turbo self puis créer un compte
Remplir obligatoirement : le nom et prénom de l'élève (le titulaire) et votre adresse Email.
- Validation : Pour valider les informations cliquez sur le bouton « validation »
- Réception de votre identifiant personnel
Après réception de votre inscription par le secretariat d'intendance, les identifiants personnels du compte créé vous parviendront à l'adresse électronique que vous aurez indiquée.
Vous recevrez vos identifiants personnels à partir du 27 août 2018.
- paiement : le paiement est sécurisé et crédite le compte personnel de l'élève.
Dès réception de votre mot de passe identifiant, vous pourrez vous connectez sur notre site, afin d'effectuer votre paiement (indiquer son identifiant, son mot de passe puis cliquer sur connexion).
Pour activer le compte de la restauration, un premier chargement de 50.00 € est nécessaire pour avoir le badge demi-pension.

ANNEXE D

QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **1,50 € et 4,00 €** au ticket et entre **1,20 € et 3,70 €** pour un forfait annuel.
- La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56 à 87 %).
- Ci-dessous le prix du repas que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457.50 €	≤ 549.00 €	≤ 732.00 €	A ≤ 183 €	1.50 €	1.20 €	de 83 % à 87 %
≤ 882.50 €	≤ 1 059.00 €	≤ 1 412.00 €	B ≤ 353 €	1.70 €	1.40 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295.00 €	≤ 1 554.00 €	≤ 2 072.00 €	C ≤ 518 €	1.90 €	1.60 €	de 79 % à 82 %
≤ 1 722.50 €	≤ 2 067.00 €	≤ 2 756.00 €	D ≤ 689 €	2.10 €	1.80 €	de 77 % à 80 %
≤ 2 185.00 €	≤ 2 622.00 €	≤ 3 496.00 €	E ≤ 874 €	2.30 €	2.00 €	de 74 % à 78 %
≤ 2 695.00 €	≤ 3 234.00 €	≤ 4 312.00 €	F ≤ 1 078 €	2.50 €	2.20 €	de 72 % à 76 %
≤ 3 332.50 €	≤ 3 999.00 €	≤ 5 332.00 €	G ≤ 1 333 €	2.70 €	2.40 €	de 70 % à 73 %
≤ 4 222.50 €	≤ 5 067.00 €	≤ 6 756.00 €	H ≤ 1 689 €	3.00 €	2.70 €	de 67 % à 70 %
≤ 5 970.00 €	≤ 7 164.00 €	≤ 9 552.00 €	I ≤ 2 388 €	3.50 €	3.20 €	de 61 % à 64 %
≥ 5 970.00 €	≥ 7 164.00 €	≥ 9 552.00 €	J > 2 388 €	4.00 €	3.70 €	de 56 % à 59 %

* Selon les établissements, les familles ont la possibilité de souscrire une formule d'inscription au forfait et bénéficient d'un abattement supplémentaire de 0,30 cts par repas.

** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée ce dossier « Restauration scolaire » complété et accompagné de l'attestation de restauration scolaire (cf. démarche ci-contre).

L'attestation est valable pour l'année scolaire.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

80, rue de Versailles / BP 112
91305 Massy Cedex
☎ 01 69 53 74 00

Objet : communication entre le lycée et les familles/élèves

Madame, Monsieur,

Le lycée Parc de Vilgénis a choisi de privilégier la communication en direction des familles et des élèves et réciproquement par le biais de l'ENT (Espace Numérique de Travail) « monlycée.net », fourni par la Région Ile de France, et du logiciel Pronote.

Leur utilisation se fera, en fonction de la nature de la communication, de la façon suivante :

Application utilisée	Expéditeur ⇔ destinataire	Nature de l'échange / motifs
monlycée.net	Direction ⇔ familles /élèves Enseignants, Vie scolaire ⇔ familles, élèves	Communications générales ou personnelles
pronote	Personnels, direction ⇔ familles, élèves	Absences, changement de salles, cahier de textes, suivi des notes

Une fois l'inscription de votre enfant validée, un identifiant et un code d'identification uniques, générés à la rentrée, vous seront transmis par courriel pour vous connecter à l'ENT et par conséquent à Pronote (qui est intégré à monlycée.net). Il est donc indispensable que chaque parent ou responsable fournisse bien au lycée son adresse de messagerie lors de l'inscription de l'élève.

Une vidéo de présentation de l'ENT est accessible sur le site :
<http://www.ent.ac-versailles.fr/Presenter-Monlycee-net-aux-parents>

Nos services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Mariane GIROU
Proviseure

